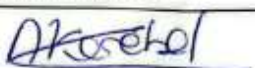
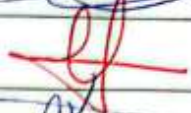
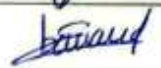
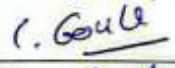


17/10/2025

PV du Conseil Ecole 1

Ecole Irène Joliot Curie

Présents :

Nom - Prénom	Fonction	Signature
KERESEL Aurélie	Professeuse Ecole	
AMMANN Marie	"	
Raby Mathilde	P.E	
BRUNET Laurence	"	
BARRAUD Clotilde	"	
DEST GEORGES Albane	Atteuante SR	
BERTOLETTI VANESSA	Parent d'élèves	
PATA Nathalie	P.E	
DELANOUE Amélie	PE	
LARGILLIER Thomas	P.E	
Goulé Amélie	Parent d'élève	
ALBERT Sandrine	Responsable Scolarité Restauration - Entretien	
BOIRE Vladimir	Elu Maire	(en visio)

Excusé(e-s) :

- Mme Lemarié, inspectrice de l'Education Nationale

Absent(e-s) : aucun

I - Mairie

1 – Travaux

Les parents d'élèves réitèrent leur demande de novembre dernier pour demander la possibilité de mettre une poubelle à côté du portail à l'extérieur de l'école. La demande a été envoyée le 8 octobre. La mairie va relancer le prestataire.

Le RASED a déménagé ses locaux et se trouve à présent dans l'école. La directrice demande un interphone dédié pour la psychologue scolaire qui reçoit des parents de toute la ville sur RDV. Les parents sonnent sur l'interphone de l'école ce qui dérange son fonctionnement.

2 – Transports & informatique

A) Informatique

Une cérémonie de remise officielle a lieu le 15 octobre à 19h au théâtre Gérard Philippe. Les élèves garderont les tablettes jusqu'à la fin du CM2.

B) Transport

Bus pour les piscines étaient en retard sur la première semaine de rotation > changement d'horaires (avancé de 15minutes) + deux bus le mardi pour les rotations semblent avoir réglé le problème.

3 – Sécurité

Les parents font remonter les difficultés face au manque de sécurité devant l'école. Les voitures stationnent pour déposer leurs enfants en warning alors qu'ils habitent à proximité. La police municipale est passée régulièrement ces deux dernières semaines. Ils nous ont rappelé que l'arrêt en warning s'apparente à un stationnement gênant et que les parents pourront être verbalisés. Nous invitons les parents à venir à l'école à pied sachant que, pour la plupart, ils habitent dans un périmètre de proximité de l'école. Les parents demandent à la mairie si un plan de circulation à plus long terme va être mis en place car la rue est très passante et dangereuse même pour les vélos. La mairie n'a pas de solution à court terme mais prend note de la demande.

4 – Budget

Les commandes de classes ont été passées en juin puis en octobre.

Avec le reliquat, les enseignantes ont acheté des jeux de cours pour les CP/CE1, un sac de transport roulant pour le matériel de sport, du matériel pédagogique adapté, des séries de livres.

L'école a reçu pour l'investissement 2025 :

- Un meuble à cases pour la classe de Mme Kerébel
- Un nouveau frigo pour la salle des maitres
- 8 tabourets à roulettes adulte pour équiper toutes les classes

Pour les investissements 2026, l'école a demandé :

- Du matériel d'école spécifique pour les élèves à besoin (pupitres inclinés, tables réglables pour travail debout, tabouret rond pour bouger »
- Mitiger certains des robinets pour permettre aux élèves de se laver les mains avec de l'eau tiède en hiver mais continuer à pouvoir boire de l'eau fraîche en été
- Un meuble à 8 cases pour continuer à équiper toutes les classes
- Un téléphone portable pour l'école pour l'envoi de sms aux familles
- De retirer la moquette du sol de la salle informatique
- Des vélos qui appartiendraient à la ville à se transmettre entre école pour le permis vélo
- Avoir les clés pour les portes communicantes entre les salles

II - Organisation générale de l'école

1 - Les résultats des élections des représentants des parents d'élèves

Taux de participation par année :

2022 – 2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026
47,5%	64,26%	64,01%	61,77

Tête de liste est occupée par Mme Bertoletti, maman de Arthur en classe de CM1

Parents élèves élus

Vanessa Bertoletti	F
Noémie Lebeau	
Camille Goule	
Sébastien Robin	
Aurélie Mengue	C
Agack Natou	
Sébastien Lascoux	P
Jérôme Basile	
Marina Yartseva	E
Largillier Thomas	
Mariame Briend	
Laure Pimenta	

Il a été voté au conseil d'école numéro 3 de l'année 2024-2025 : « Au vu du gaspillage de papier engendré par les élections et sous condition que le décret concernant le vote électronique paraisse et que des moyens soient mis en œuvre par l'éducation nationale pour organiser ce vote électronique ». Cette décision est toujours applicable pour l'année 2025-2026.

L'école souhaite tenter pour l'année prochaine l'organisation d'un vote en ligne sur *Balotilo* et fera une demande dans ce sens à la mairie. L'inscription coûte 89 €, à voir si cela équivaut au prix actuellement dépensé pour les enveloppes des élections chaque année.

12/14 votes pour accepter le vote en ligne.

2 - Règlement intérieur

Le règlement intérieur est resté inchangé.

Vote : 13/14

"L'organisation de l'école rappelle les valeurs de la République : respect de l'autre, égalité des hommes et des femmes, responsabilité dans les comportements."

1. L'ASSIDUITÉ ET RETARDS

La **fréquentation scolaire est obligatoire**. Les familles sont tenues de faire connaître par écrit le motif et la durée de l'absence de leur enfant. L'école a obligation de signaler à l'inspection de l'éducation nationale les retards répétés et les absences injustifiées ou douteuses : 4 demi-journées par mois (circulaire MEN n° 2011-0018 du 31-1-2011). Les rendez-vous médicaux doivent être pris en dehors des horaires scolaires. A titre exceptionnel, les rendez-vous médicaux pourront être pris sur le temps scolaire avec justificatif. Toutefois, l'école ne comporte pas de secrétariat. Afin de récupérer votre enfant, vous devrez respecter les horaires d'ouverture du portail ou les heures de récréation : **8h20-8h30, 10h-10h20, 11h30, 13h20-13h30, 15h-15h20, 16h30**. En dehors de ces horaires, il n'y aura personne pour ouvrir le portail. Tous les enseignants y compris la directrice sont dans leurs classes avec des élèves.

2. HORAIRES

	Horaire de l'enseignement obligatoire	
	8h20 - 11h30	13h30 - 16h30
Lundi, mardi, jeudi, vendredi		

L'ouverture du portail a lieu de 8h20 à 8h30 et de 13h20 à 13h30. **Toute famille se présentant en retard au portail ne pourra être acceptée et devra se présenter à la récréation**. Les élèves montent directement en classe le matin. Il est strictement interdit d'emprunter le portillon vert car il appartient aux logements privés et dessert un parking véhicules.

Pour l'**Aide Pédagogique Complémentaire (APC)**, les parents sont avertis des horaires de prise en charge par l'enseignant responsable seulement pour les élèves ne mangeant pas à la cantine.

3. LAÏCITE

L'école est tenue au respect de la laïcité. Pour plus de détails, consultez la charte dédiée. Cette charte s'applique aussi aux parents accompagnateurs lors des sorties.

5. PROGRAMME PHARE

La lutte contre le harcèlement est une priorité nationale. Elle est inscrite dans le Code de l'éducation Article L511-3-1 avec la création de la loi n°219-791 du 26 juillet 2019-art.5 pour une école de la confiance. La loi du 4 août 2014 article 222-33-2-2 reconnaît le harcèlement moral comme un délit dans le Code Pénal.

Les élèves doivent être préservés de tout propos humiliant et respectés dans leur singularité. En outre, ils doivent bénéficier de garanties de protection contre toute violence physique ou morale.

A ce titre, un protocole de lutte contre le harcèlement est en place au sein de l'école. Les élèves sont sensibilisés régulièrement par les enseignants lors d'activités civiques et morales à l'école.

Lors d'une possible situation d'intimidation scolaire, des entretiens avec les élèves peuvent être effectués par des enseignants de l'école ou du pôle harcèlement de circonscription. (Les psychologues ne mèneront pas d'entretien).

6. ADMINISTRATIF

L'**assurance scolaire** est obligatoire pour toutes sorties scolaires facultatives (qui peuvent avoir lieu en dehors des horaires scolaires). Tout élève non assuré pour les dégâts subis et causés ne pourra participer à ces activités. Une assurance scolaire est très vivement recommandée pour toutes les autres activités pédagogiques (EPS, sorties régulières...).

Une **fiche de renseignement** est remise aux familles en début d'année : elle doit être remplie très précisément, tout changement doit être signalé par écrit. La famille doit rester joignable, pour tout appel aux services d'urgence si besoin, l'enfant peut être confié à des transporteurs privés (ambulance) qui peuvent refuser de rester seuls avec l'enfant.

Aucun **médicament** par voie interne ne peut être donné à un élève. Dans les cas particuliers, un P.A.I. (plan d'accueil individualisé) doit être mis en place avec le médecin scolaire. Les enseignants ne sont pas autorisés à donner des médicaments aux élèves. Les petits en-cas du matin seront observés par les enseignants, les produits fortement sucrés ou salés sont interdits.

4. VIE SCOLAIRE

Le **comportement** des enfants doit être approprié au cadre scolaire.

Les élèves, comme leur famille, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole, qui porterait atteinte à la fonction ou aux personnels de l'école et au respect dû à leurs camarades ou aux familles de ceux-ci.

Outre le travail qui leur est demandé, les élèves doivent respecter les règles de vie en communauté, afin que chacun puisse trouver à l'école un milieu physique et moral propice à son épanouissement. Il est demandé aux élèves d'avoir un langage correct dans l'enceinte de l'école et de s'interdire les insultes et les crachats.

Les **déplacements** dans les bâtiments s'effectuent en silence et en ordre.

- Il est interdit de courir, de se bousculer dans les salles, les couloirs.
- En dehors des heures de classe proprement dites, les élèves n'ont pas à être dans les bâtiments scolaires, sauf avec l'autorisation d'un maître et sous sa responsabilité.
- Il est interdit de pratiquer des jeux violents, de se battre, de se heurter volontairement.
- Il est strictement interdit de sortir de l'école en dehors des heures réglementaires et par une autre sortie que le portail de la cour.
- Le passage aux toilettes ne peut être libre pour des raisons de sécurité ; les enseignants organisent la circulation de leurs élèves aux sanitaires aussi souvent que nécessaire.

Les **objets** qu'il est autorisé d'avoir à l'école sont limités.

- En toute logique avec « L'éducation à la santé liée à l'alimentation », il sera autorisé pour les pauses récréatives matinales que les élèves se restaurent d'une compote « gourde », ou d'un fruit uniquement.
- Il est demandé aux élèves de ne pas apporter de chewing-gums, de sucettes, de bonbons, de respecter la propreté de la cour, de ne pas piétiner les pelouses, de ne pas grimper aux arbres, sur les bancs, sur les rebords des fenêtres, les murets du portail.
- Les parents doivent vérifier et renouveler le petit matériel de classe (stylos, colle...). Ils doivent également vérifier chaque jour le cahier de liaison.
- Les parents doivent veiller à ce que leurs enfants n'apportent à l'école aucun objet dangereux et/ou article non scolaire ; les téléphones portables sont interdits.
- Aussi, l'école se désengage de toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration de tout objet personnel (surtout onéreux) apporté par un élève. Les cartes à collectionner sont interdites à l'école. Les enfants peuvent apporter un petit objet qui tient dans la paume de la main pour organiser des jeux lors des récréations.
- Les parents doivent veiller à la tenue vestimentaire de leurs enfants, qui doit être adaptée à toutes les activités scolaires.
- Les enfants peuvent apporter un petit jeu de la taille de la paume de la main pour la récréation. Les cartes à collectionner sont interdites.

7. SANCTIONS

Les manquements au règlement intérieur de l'école, en particulier, toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des maîtres, donnent lieu à des réprimandes qui sont, le cas échéant, portées à la connaissance des familles et à d'éventuelles sanctions en rapport avec la faute commise. Tous les actes de violence ou d'insulte répétés et caractérisés seront consignés sur une fiche de remontée d'incidents, rédigée par le directeur et transmise à l'inspection académique des Yvelines.

La présence d'objets interdits donnera lieu à une confiscation. L'objet ne pourra être restitué qu'à un adulte responsable de l'enfant.

Lorsque le comportement intentionnel et répété d'un élève fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école, le directeur d'école, après avoir réuni l'équipe éducative, met en œuvre, en associant les parents de l'élève dont le comportement est en cause, toute mesure éducative de nature à faire cesser ce comportement. Le directeur de l'école peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement est en cause pour une durée maximale de cinq jours.

Si, malgré la mise en œuvre des mesures mentionnées au premier alinéa, le comportement de l'élève persiste, le directeur académique des services de l'éducation nationale, saisi par le directeur de l'école, peut demander au maire de procéder à la radiation de cet élève de l'école et à son inscription dans une autre école de la commune. L'élève fait l'objet, dans sa nouvelle école, d'un suivi pédagogique et éducatif renforcé jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

Lorsque le directeur d'école saisit le directeur académique des services de l'éducation nationale pour mettre en œuvre la procédure de radiation prévue au deuxième alinéa, il peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès de l'école à l'élève pendant la durée de cette procédure.

Ce règlement a pour but de garder à l'école son caractère de lieu de travail, agréable, calme, propre où les enfants auront plaisir à travailler ensemble.

Validé en conseil d'école le : 04/11/2024

A la suite de l'approbation du règlement intérieur en conseil d'école, celui-ci est mis à disposition de toutes les familles sur le blog de l'école.

3 - Effectifs et répartitions des élèves

Deux nouveaux enseignants sont arrivés : Mme Barraud et Mme Delanoue.

Mme De Saint Georges complète Mme Engel.

Un service civique a été aussi recruté pour s'occuper de la bibliothèque de l'école.

L'école n'appartient plus à la circonscription de Bois d'Arcy mais à la circonscription de Guyancourt. La nouvelle Inspectrice de l'Education Nationale qui s'occupe de notre école est Mme Lemarié.

A) Effectif par niveau au 07 octobre

	23-24	24-25	25-26
CP	45	46	33
CE1	34	45	43
CE2	39	34	46
CM1	32	38	31
CM2	36	31	36
TOTAL	186	194	189

B) Répartition en classe

Niveau de classe	Enseignant(e)	Effectif
CP	Mme Kerébel	22
CP / CE1	Mme Barraud	22
CE1	Mme Ammann	23
CE2	Mme Delanoue	24
CE1 / CE2	Mme Paya	21
CM1	Mme Brunet	25
CE2 / CM1 / CM2	Mme Engel + Mme De Saint Georges	22
CM2	Mme Raby	29

4 - Bilan sécurité: incendie et PPMS

Un exercice incendie a été effectué le 18/09/2025 à 15h. L'évacuation a été faite en 2min02.

L'évacuation a été correcte, mais comme certaines classes étaient déjà en train de descendre, certains enfants sont partis sans attendre les consignes. Les enseignantes ont correctement joué le rôle de serre-file.

PPMS : 25/11 avec la posture « se cacher, s'échapper » L'ensemble des personnels des écoles sera informé du scénario qui ne devra pas être communiqué aux élèves.

III - Vie de l'école

1 – Evaluations nationales

Tous les niveaux ont passé les évaluations nationales. Les résultats de ces évaluations servent à réévaluer le projet d'école et à l'affiner. L'évaluation d'école de l'année dernière a servi aussi à affiner le projet d'école.

Les familles ont été reçues pour présenter les résultats de leurs enfants.

Les items les plus chutés (pourcentage d'élèves dans le groupe « élèves en difficulté »)

Nous avons considéré que les items les plus chutés sont ceux qui réunissent le plus d'élèves fragiles et à besoin. Nous avons appelé ce groupe d'élève les « élèves en difficulté »

	Français	Mathématiques
CP	Comprendre des mots à l'oral (mots lus par l'enseignant(e)) 28% <i>Reconnaître les différentes écritures d'une lettre</i> 18%	Comparer des nombres 21%
CE1	Écrire des mots (dictés)" 26% Comprendre des phrases à l'oral (phrases lues par l'enseignant(e))" 26% Lire à voix haute des mots 29%	Résoudre des problèmes 48% Placer un nombre sur une ligne graduée 51%
CE2	"Comprendre un texte lu seul(e) (lecture silencieuse)" 36% "Écrire des mots (dictés)" 36% Reconnaître les principaux constituants de la phrase (le sujet - le verbe) 47% Mémoriser des temps de conjugaison (temps et forme du verbe) 30% Utiliser des marques d'accord pour les noms et les adjectifs 30% Différencier les classes de mots 34% Lire à haute voix 26%	Résoudre des problèmes 47% Placer un nombre sur une ligne graduée 38% Poser et calculer 58% Ordonner des nombres 36% Mémoriser des faits numériques 54% Mémoriser des procédures 41%
CM1	Identifier la relation sujet-verbe (identifier le sujet) / (identifier le verbe) 26% Utiliser des marques d'accord pour les noms et adjectifs (adjectifs) / (noms) 33% Mémoriser des temps de conjugaison 36% Savoir trouver des synonymes 23%	Poser et calculer 23% Mémoriser des faits numériques 66% Reconnaître un nombre à partir de sa décomposition additive 33% Mémoriser des procédures 36%
CM2	"Comprendre un texte lu seul(e) (lecture silencieuse) 37% Comprendre un texte à l'oral (texte lu par l'enseignant(e))" 28% Utiliser des marques d'accord pour les noms	Utiliser différentes représentations des nombres 32% Mémoriser des procédures 44% Poser et calculer 35% Mémoriser des faits numériques 55%

	et adjectifs (adjectifs) / (noms) 37%	Résoudre des problèmes 41%
--	--	----------------------------

Les items les plus réussis (en pourcentage d'élèves dans le groupe satisfaisant)

	Français	Mathématiques
CP	Connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent 94% Manipuler des phonèmes 94% Comprendre des textes à l'oral (textes lus par l'enseignant(e)) 91%	Lire des nombres entiers (reconnaître des nombres dictés) 97% Reproduire un assemblage 97% Écrire des nombres entiers (sous la dictée) 100%
CE1	Comprendre un texte lu seul(e) (lecture silencieuse)" 92% Écrire des syllabes (dictées)" 93%	"Soustraire » 81% Calculer mentalement 83%
CE2	Comprendre un texte et des phrases à l'oral (lus par l'enseignant) 85% Comprendre des phrases lues seul(e) 81%	Lire des nombres entiers (reconnaître des nombres dictés) 90% Écrire des nombres entiers (sous la dictée) 81% Reconnaître un nombre entier à partir de sa décomposition additive 90%
CM1	Savoir trouver des mots de la même famille 90% Comprendre un texte à l'oral (texte lu par l'enseignant(e)) 90%	Écrire des nombres entiers (sous la dictée) 95%
CM2	Écrire des mots (dictés) 95% Reconnaître les principaux constituants de la phrase 86% Savoir trouver des synonymes et des mots de la même famille 86%	Écrire des nombres entiers (sous la dictée) 89%

Conclusion :

Globalement :

- Promotion de CE2 en grande difficulté, comme les années précédentes.
- Bonne promotion de CP avec peu d'élèves en difficulté
- Peu d'élèves à besoin en CM1, sont plus identifiés en « fragiles ».
- Elèves globalement plus en difficulté en français qu'en mathématiques en CP/CE1 mais la tendance s'inverse en CM. Passage à l'abstraction difficile ?

En mathématiques :

- Résoudre des problèmes reste l'item le plus chuté même s'il l'est moins dans les grandes classes : effets des méthodes uniformisées ?
- Mémoriser des faits numériques sous chronomètre est l'item le plus chuté. Du CE2 au CM2 où cet item est évalué, c'est 58% des élèves qui sont en difficulté. L'item poser et calculer et aussi noté en échoué (38% des élèves)
- Au niveau de l'école, tous les élèves arrivent bien à écrire et lire des nombres.

En français :

- En compréhension de textes lus par l'enseignante ou par l'élève, les résultats sont hétérogènes en fonction des classes d'âge
- Les élèves de CM sont capables de trouver les mots de la même famille.
- Les phonèmes et syllabes sont bien manipulés par les petites classes
- Lire des mots/textes est chuté en CE
- Les élèves du CE2 au CM2 ont des difficultés en étude de la langue (temps de conjugaison, accords, identifier sujet/verbe)

2 - Le projet d'école



C'est théoriquement la dernière année pour le projet d'école.

Notre projet évolue, voici nos objectifs pour cette année :

Mathématiques	- Projet filles et maths - Uniformisation des leçons en couleur pour tous les élèves de l'école - Nécessité d'accès sur la mémorisation chronométrée des faits numériques et d'automatiser leur pratique en opérations posées
Français	- Lecture CP / CE1 et CP / GS - Concours champion de lecture pour les CM - Méthodologie commune de correction, des affichages au regard des propositions du RASED - Lecture quotidienne - Uniformisation des leçons en couleur
Transversal	- Travail autour de la paix et du harcèlement avec la chorale - Filles et sciences

Nous remercions les parents qui se sont largement investis pour imprimer les leçons en couleur, merci à eux !

3 - Bilan de la coopérative de l'école

La coopérative demeure à l'USEP.

Mme Ammann est présidente de la coopérative, Mme Raby est secrétaire et Mme Paya trésorière. Mme Kerébel est entrée dans le bureau également.

Les sources de revenus de la coopérative en ce début d'année seront les dons des parents et les revenus des photographies scolaires. La FCPE organise aussi une vente de chocolat au profit de la coopérative et nous les remercions vivement.

Pour ce qui est des débits, la coopérative finance pour toutes les classes de l'école pour le projet « école et cinéma ». Cela représente environ 2880€. L'école finance aussi la sortie au théâtre des enfants de l'école : 602€. Les enseignants bénéficient aussi d'une coopérative de classe (10€ par enfant) pour les petits projets de classe. Chaque enseignant bénéficie aussi d'une participation de la coopérative pour sa sortie de classe de fin d'année.

Les photographies de classe vont être livrées prochainement

RÉSULTATS DU DERNIER EXERCICE 2024/2025					
RECETTES			DÉPENSES		
		TOTAL			TOTAL
	En caisse au _31/08_/2024	11 665,22			
701	Dons parents	3 897,00	607	Achat de matériel et d'équipement	1 923,36
707	Recettes diverses Photos, chocolats, album photo...	4 195,50	618	Dépenses manifestations (Ecole et cinéma Album photo classe verte ...)	3 660,16
708	Recettes des manifestations	1 544,38	624	Frais de déplacement	
740	Subventions ✓ Etat, ✓ Département, ✓ Commune.	2 707,03	628	Reversement des cotisations	154,00
760	Produits financiers		650	Charges administratives	204,91
770	Produits exceptionnels Classe découverte parents	63 513,99	680	Avance de fond (classe)	1 127,00
			6--	Autres classe découverte	74 304,00
Total des Recettes		75 857,90	Total des dépenses		80 322,17
Total en Caisse en fin d'exercice 7 301,57					

4 - Les projets de classe ou inter-classe

A) Projets de classe

Toutes les classes sont inscrites à Ecole et Cinéma. Certains se rendent à la bibliothèque. Théâtre pour toutes les classes où il n'y a pas de CP. Chorale d'école.
Beaucoup d'implication dans des projets sportifs en lien avec les associations de la ville.
Kermesse aura lieu en fin d'année, la date est encore à définir.

Classe de	Projets
CP/CE1 – Mme Barraud	- Lecture en grande section - Ic'art
CP – Mme Kerébel	- Projet de classe autour des contes classiques pour enrichir leur culture littéraire et développer leur imaginaire ainsi que pour renforcer la compréhension orale et écrite à travers la narration, les personnages, et les morales des contes. - Ic'art - Projet autour de la lettre avec le musée de la poste - Sortie en forêt pour les 4 saisons
CE2 – Mme Delanoue	- SIDOMPE
CE1 – Mme Ammann	- Projet potager à l'arrière de l'école - Sorties en forêt - Lecture maternelle CE1 - Projet Sumobot avec une école d'ingénieurs - Projet lecture avec la maternelle
CE1/CE2 – Mme Paya	- SIDOMPE pour les CE2 - Ic'art - Lecture maternelle CE1 - Thème : le voyage
CE2/CM – Mme Engel	- Thème de classe : Voyage en mer - Pour les CM : petits champions de la lecture

	- Pour les CM1 : 1^{er} secours - Projets pour l'année : projet Sumobot avec les CE1 - SIDOMPE pour les CE2 - CM2 : Opérations « nettoyons la nature »
CM1 – Mme Brunet	- Championnat de lecture - Thème de la classe: Voyage dans le temps - Agenda Versailles Grand Parc - Pour les CM1 : 1^{er} secours
CM2 – Mme Raby	- THÈME de classe : Harry Potter fait le tour du monde (découverte des pays + dictées + arts + poésies en lien) - CM2 : Opérations « nettoyons la nature » - Pour les CM : petits champions de la lecture - Bookdating - Course des 4èmes - Drapeau avec cérémonie du 11 novembre - Ravivage de la flamme du soldat inconnu et visite du musée de l'armée

B) Projets sportifs et citoyens

Piscine du CE1 au CM2. Savoir nager à valider en CM2.

Tennis pour les CE2 de Mme Delanoue.

Tous les CE1 : Tennis de table. Tournoi inter école en fin d'année.

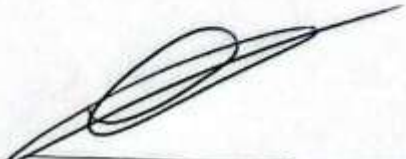
CM1 + CM2 : Handball.

CM1 : Rugby.

CM2 : savoir rouler avec une balade en vélo organisée en partenariat avec la ville.

Début juin > olympiades pour toutes les classes de la ville. Organisées par la mairie. Nous remercions la mairie pour cela. Bouchons de l'espoir continuent d'être le partenaire de ces olympiades. Les élèves doivent se mobiliser pour remplir la poubelle à bouchons du préau.

CE2 : permis piéton

Fait à <u>St Cyr l'écluse</u> le <u>17/10/2025</u>	
La Secrétaire de séance 	Le Président 